

AGNIESZKA KALISKA

Université Adam Mickiewicz, Poznań

akaliska@amu.edu.pl

ADVERBES ET OBJETS DU PRÉDICAT *NAGER* –
COMPARAISON AVEC LE POLONAIS

Abstract. Agnieszka Kaliska, *Adverbes et objets du prédicat nager – comparaison avec le polonais* [Adverbs and objects of the predicate *nager* (swim) compared with the argument structure of its Polish homologues: *plywać* and *plynąć*], *Studia Romanica Posnaniensia*, Adam Mickiewicz University Press, Poznań, vol. XLII/1: 2015, pp. 35-47. ISBN 978-83-232-2854-7. ISSN 0137-2475. eISSN 2084-4158. DOI: 10.14746/strop.2015.421.003

This article focuses on the analysis of the semantic and syntactic properties of the motion verb *nager* in order to determine its *objects* and *adverbs*, according to the criterion of non-selection represented independently by different syntacticians or semanticists. The analysis has been carried out on the basis of a comparative investigation with French and Polish as the main reference languages. The author's goal is to compare the argument structures of the predicate *nager* and its homologues: *plywać* and *plynąć*, in order to verify the universal status of their presuppositions and selectional restrictions.

Keywords: object, adverb, manner, instrument, motion verb, directed motion.

1. INTRODUCTION

Le présent article est consacré à l'analyse des propriétés sémantiques et syntaxiques du prédicat de mouvement *nager* afin de délimiter ses objets et adverbes, fonctions que nous définissons selon le critère sémantique suivant : l'adverbe désigne un élément non sélectionné du prédicat qui peut donc être facilement omis ou effacé sans que la complétude de la phrase en soit empreinte. L'objet, en revanche, est un élément impliqué du prédicat ; sa présence est obligatoire ou requise ; il véhicule des contenus importants qui assurent la complétude de l'énoncé. Ainsi, la phrase : *Depuis cinq ans, Max enseigne la linguistique aux étudiants de l'Université Paris-Sorbonne*, comporte deux objets, *la linguistique* et *aux étudiants de l'Université Paris-Sorbonne*, et un adverbe *depuis cinq ans*, syntagme prépositionnel libre, non figé.

Le critère sémantique cité est adopté par les syntacticiens du courant transformationnel représenté, entre autres, par le lexique-grammaire, dont le fondateur fut Maurice Gross (1990). Cependant, la notion même de l'adverbe *généralisée* fondée sur le critère de non-sélection est répandue en linguistique moderne et, surtout, dans

les courants profondément sémantiques. Seules les étiquettes changent : à la place du mot *adverbe* ou *adverb* en anglais, on dit parfois *adjunct* dans cette dernière langue. Karolak en emploie une version polonaise, empruntée à l'anglais : *adjunkt* (2002, chap. 3.1.), Lehmann parle des *additions à la situation* ou rôles sémantiques qui « ne sont pas inhérents au signifié du prédicat central » (Lehmann, 2006 : 70).

L'identification de l'adverbe et de l'objet se fait selon les propriétés sémantiques du prédicat. Or, celles-ci peuvent être considérées comme universelles à condition que différentes langues partagent un prédicat sémantique donné et l'expriment sous forme d'unités lexicales sémantiquement équivalentes. Les propriétés syntaxiques sont, en revanche, linguistiquement spécifiques ; celles d'une grammaire locale d'un mot ou d'une expression poly-lexicale sont encore plus restreintes et peuvent, éventuellement, être regroupées selon le type sémantique d'une expression afin de confirmer (ou non) leur caractère typique donc itéré dans le cadre d'une classe de mots.

L'intérêt de la présente étude est de vérifier le statut des compléments (adverbes et objets) du verbe *nager* par le biais d'une analyse sémantique et syntaxique se situant dans une perspective contrastive, où le français et le polonais seront les principales langues de référence. Nous nous référerons également à d'autres langues pour élargir ainsi le spectre d'analyse, ce qui permettra de négocier sur le statut universel ou, au contraire, spécifique des constituants délimités au cours de l'analyse du prédicat *nager*.

2. QUE VEUT DIRE *NAGER* ? CONSULTATION LEXICOLOGIQUE

Le *Trésor de la langue française* (version informatisée ; dorénavant : TLFi) distingue entre cinq emplois différents de *nager* lorsque celui-ci est employé en tant que verbe de mouvement. Ces emplois forment une hiérarchie dont les niveaux successifs pourraient être différenciés selon le degré d'intension (au sens logique de compréhension) et d'extension de la définition. La structuration présentée ci-dessous en est une version simplifiée. Nous reprenons uniquement les parties qui se rapportent à l'emploi de *nager*, verbe de mouvement. La numérotation est la nôtre, elle correspond à l'échelle de trois facteurs principaux qu'utilise le TLFi, à commencer par l'opposition transitivité vs. intransitivité. Il y a, ensuite, la nature du sujet et le domaine d'emploi :

1. Emploi intransitif

1.1. Le sujet désigne une personne ou un groupe de personnes.

MARINE et *SPORT*. Faire avancer un bateau, une embarcation au moyen de rames, d'avirons. Synon. *Ramer*. (...) Ex. : « (...) *six matelots qui nageaient avec rage* » (Verne 1868 cité dans le TLFi).

1.2. Le sujet désigne un être vivant, animal ou homme.

Se soutenir ou se déplacer dans ou sur l'eau grâce à des mouvements appropriés.

Nager sur le côté, sur le dos; nager à l'indienne; nager sous l'eau. (...)

Ex. : « (...) *un petit lac où nageaient des truites (...)* » (Maupassant 1885 cité dans le TLFi).

1.3. Le sujet désigne un inanimé.

Flotter à la surface d'un liquide. (...) Ex. : « *Il y nageait des choses mousseuses, ouatées* » (Van der Mersch 1935 cité dans le TLFi).

2. Emploi transitif

2.1. Le sujet désigne une personne.

2.1.1. Domaine : *NAVIGATION*

Faire avancer un bateau, une embarcation à l'aide de rames. (...) Ex. : « *Une norvégienne se détacha de l'ombre, nagée par quatre hommes* » (La Varende 1955 cité dans le TLFi).

2.1.2. Domaine : *NATATION*

2.1.2.1. Pratiquer une forme particulière de nage. (...) Ex. : « *ce jeune garçon en train de nager le crawl* » (voir le TLFi).

2.1.2.2. Parcourir une distance déterminée à la nage. (...) Ex. : « *l'Australienne Dawn Fraser nageait le cent mètres en cinquante neuf secondes huit dixièmes* » (1967 cité dans le TLFi).

L'explication du TLFi fournit des informations détaillées à propos tant du sens que de la grammaire du verbe. Elle permet de construire cinq emplois *différents* fondés sur le verbe *nager* sans pour autant préciser quel est le statut des compléments cités dans la partie descriptive et le statut de ceux qui sont employés dans les exemples. Leur nature est d'autant moins transparente qu'à chaque fois il est possible d'enrichir une phrase de compléments empruntés à des contre-exemples. Nous obtenons de cette façon une série de phrases similaires mais différentes :

Les marins nagent [avec rage | ?? la barque norvégienne | sur le lac] – selon 1.1.

L'homme nage [le crawl | avec rage] dans le lac – selon 1.2.

L'homme nage le crawl [dans le lac | avec rage] – selon 2.1.2.1.

Max a nagé [avec rage] le cent mètres en deux minutes [dans la piscine] – selon 2.1.2.2.

Un objet nage dans l'eau (...) – selon le 1.3.

où le séparateur désigne une alternative non exclusive.

Notre but est d'analyser les complémentations illustrées dans les exemples ci-dessus : lesquels des compléments du prédicat *nager* sont des objets, lesquels devraient être traités comme adverbes ? Sur quelle base distingue-t-on entre les uns et les autres ? Or, la réponse à cette question nous paraît claire au premier abord : la distinction entre objets et adverbes d'un prédicat dépend intimement du sens véhiculé par celui-ci.

3. ADVERBE EN TANT QUE RÔLE ET FONCTION

Le prédicat sémantique est un ensemble de traits sémantiques qui se caractérise par une ouverture telle qu'elle détermine le choix d'autres ensembles de nature identique dont la fonction est de suppléer aux lacunes de la structure prédicative et de compléter ainsi le contenu de la totalité. Ces ensembles partagent un certain nombre de caractéristiques sémantiques, ce qui permet leur commutation auprès du prédicat. Ces ensembles s'appellent *arguments*.

La syntaxe conçue dans les termes les plus simples en tant qu'ensemble de relations entre les mots constituant une proposition, leurs combinaisons et les règles qui président à ces combinaisons, serait donc une conséquence de la sémantique *ouverte* des mots prédicatifs (Karolak, 2002). L'emploi des arguments supplée, en effet, au besoin de compléter l'information qui commence dans le noyau prédicatif.

Le présent paragraphe sera consacré à la vérification du critère de non-sélection représenté tant par le courant transformationnel que par les approches profondément sémantiques. Nous reviendrons aussi à des paramètres comme la forme du pronom interrogatif ou la mobilité, que M. Gross (1990) avait établis pour la délimitation syntaxique de l'adverbe en français. Appliqués au prédicat de mouvement *nager*, ces critères seront confrontés à la sémantique du mot présentée dans le dictionnaire ainsi qu'à une forme alternative dont nous serons concepteur.

3.1. CARACTÈRE NON-SÉLECTIONNÉ DE L'ADVERBE

Le caractère non-sélectionné de l'adverbe est le principal critère de sa délimitation. Ce critère est communément admis bien qu'il soit de nature intuitive et introspective. Il sera jugé auto-suffisant seulement si l'on fait abstraction des propriétés syntaxiques, morphologiques et distributionnelles que les adverbiaux délimités sur la base de non-sélection peuvent ou non partager. Autrement dit, il existe des propriétés formelles qui peuvent confirmer ou nier la qualification sémantique (non formelle) qu'une unité lexicale ou un syntagme complexe peuvent recevoir.

L'analyse des complémentations possibles d'un prédicat permet d'expliquer la polysémie de ce dernier, surtout lorsqu'un prédicat accepte au moins deux schémas de complémentation différents. Nous postulons que parmi les arguments du prédicat qui dans la littérature sont très souvent considérés comme « égaux » sur le plan sémantique (voir, p. ex. : Tesnière, 1959), celui qui occupe la position du sujet dans la plus neutre construction syntaxique est *privilegié*. Il n'est néanmoins pas privilégié grâce à la position première qu'il occupe dans l'ordre des éléments typique pour les langues SVO. L'argument sujet a le privilège d'être le plus probable *thème* de l'énoncé ainsi que l'*agent* de l'action si le prédicat central exprime une action. D'un certain point de vue, le caractère spécial de l'argument *sujet* consiste également dans le fait qu'il détermine en quelque sorte le choix des compléments en position d'objet. Certains compléments à droite du verbe *nager* seront différents selon que celui-là est employé avec un sujet humain ou avec un sujet animé non humain.

Une pareille conception des faits avait été adoptée au sein du Réseau Lexical du Français (Sikora, 2012), où sont employés les paramètres de sens reprenant la logique aristotélicienne, à savoir : *genus proximum* et *differentia specifica*. La nature de l'argument sujet peut être ainsi considérée comme une différence spécifique permettant de distinguer entre trois prédicats *nager*, sous-divisés ensuite selon la nature des autres compléments et leur statut. Or, pour distinguer entre adverbes et objets, il faut définir le statut des compléments se trouvant à droite du verbe prédicatif. Ainsi, si l'on part des critères sémantiques et que l'on a l'argument sujet comme point de départ de l'analyse, nous obtenons une répartition de sens un peu différente de celle qu'avait proposée le TLFi. Le tableau ci-dessous est une représentation de la sémantique vaste du prédicat *nager*.

1	En parlant des animaux (typiquement : poissons)	Nombre et nature des arguments	<i>nager</i> (x) où x = N [+animal]		Statut du locatif	
		Synonyme ou paraphrase	<i>se déplacer sur ou dans l'eau</i>			
2	En parlant des humains	2.1.	Nombre et nature des arguments	<i>nager</i> (x, y) où x = N [+humain], y = N [+type de nage]		
			Synonyme ou paraphrase	<i>se déplacer dans ou sur l'eau à la nage</i>		
		Adverbes (exemples)	temporel	Max nage (le crawl E) (dès le matin E)		
			manière	Max nage (bien E) (le crawl E)		
			distance	Max nage le crawl (sur la distance de 100 mètres E)		
		2.2.	Nombre et nature des arguments	<i>nager</i> (x, y, z) où x = N [+humain], y = (Prep E) N [+durée], z = (Prep E) N [+distance]		
			Synonyme ou paraphrase	<i>parcourir une distance à la nage en un temps déterminé</i>		
		2.3.	Adverbes (exemples)	temporel	(Hier E), Max a nagé le 100 mètres (en 40 secondes E).	
				manière	Max nageait (avec rage E)	
				distance	Max nageait (à la surface de l'eau E)	
3	En parlant des inanimés	Nombre et nature des arguments	<i>nager</i> (x) où x = N [+inanimé]			
		Synonyme ou paraphrase	<i>flotter</i>			
		Adverbes (exemples)	temporel	Cette bouteille nage (depuis ce matin E)		
			manière	Cette bouteille nage (avec rage E)		

Locatif implicite érfaçable :
(Les poissons | les enfants | une bouteille) nage(nt)
(sur le lac | dans l'étang | à la surface d'eau | E)

Le symbole E (ang. *Empty*) représente une position syntaxique qui peut rester vide.

D'après les critères sémantiques proposés ci-dessus, nous pouvons observer qu'un complément peut être effacé sans pour autant être un adverbe. En effet, certains compléments sont impliqués, d'autres ne le sont pas et, pourtant, les uns et les autres peuvent être effacés (omis ou non exprimés). Ce n'est pas donc le caractère facultatif qui serait crucial pour la délimitation de l'adverbe mais son autonomie sémantique par rapport au prédicat. Si un objet effaçable reste dans une relation de dépendance sémantique avec le sens véhiculé dans le prédicat, il en est autrement avec l'adverbe : celui-ci n'en dépend pas. Les raisons d'effacement sont donc différents dans deux cas : l'objet s'efface car il est éliminé et subsiste en tant qu'élément sous-entendu, tandis que l'adverbe s'efface car il n'est pas requis.

3.1.1. LIEU

Si le déplacement désigné par *nager* est effectué dans l'eau, le complément locatif indiquant l'étendue d'eau devrait-il être classé parmi les adverbes ? Sans doute un locatif tel qu'à *Aix-en-Provence* le serait : *Max a nagé à Aix-en-Provence*. Il en serait de même pour le complément temporel *chaque matin* dans l'exemple : *Max nage chaque matin*. Quel est le fondement de ces affirmations ?

D'une manière générale, les fonctions (ou *rôles sémantiques*) telles que lieu, temps, instrument ou manière, voire le bénéficiaire d'une action, sont considérées comme *périphériques* par rapport au prédicat central :

Les rôles sémantiques forment un ensemble hétérogène : Quelques-uns comme l'agent, le patient et le récepteur sont inhérents au signifié du prédicat central. Ils constituent la relationalité sémantique du verbe correspondant, qui peut apparaître au niveau structural sous forme d'un ensemble de places de valence régies par ce verbe. Dans ce sens-là, on parlera aussi des rôles sémantiques d'un verbe. D'autres rôles sémantiques comme le comitatif, l'instrument et le bénéficiaire ne sont pas inhérents au signifié du prédicat central, mais sont des additions à la situation. Au niveau structural, ils ne sont pas régis par la valence, mais adjoints d'une certaine façon [...]. (Lehmann, 2006 : 69-70)

Le statut des compléments de lieu et de temps change selon le prédicat. Parfois la localité sous ses différents aspects tels que la destination ou la source fait partie du domaine d'arguments sélectionnés (p. ex. : dans le cas du prédicat *aller* ou *venir*) mais il arrive que son statut ne soit pas clair. D'après Grzegorzczkova (2001 : 95), l'information concernant le lieu de l'événement est un élément sémantiquement requis dans le cas des prédicats tels que *leżeć* (fr. être allongé) et *siedzieć* (fr. s'asseoir). Et pourtant il n'est pas nécessaire de l'exprimer à chaque fois en surface. Parmi plusieurs exemples, l'auteur cite également le verbe de mouvement *chodzić* (fr. marcher) qui ressemble au prédicat *nager* dans le sens où la localité y est en quelque sorte conjointe ou présupposée sans pour autant que son expression soit une condition *sine qua non* de la complétude de la phrase. Considéré de cette façon le

complément locatif désignant une étendue d'eau serait donc un objet sélectionné du verbe *nager* mais effaçable. Tandis qu'un locatif tel qu'à *Aix-en-Provence* serait un adverbial :

Max a nagé (dans la piscine | E) (à Aix-en-Provence | E),

bien qu'il puisse aussi être analysé comme complément de nom, surtout dans les exemples tels que :

Max a nagé (dans la fameuse piscine à Aix-en-Provence | E).

Nous assistons donc à une situation d'ambiguïté dans l'interprétation du second locatif par rapport au premier.

Le locatif [+eau] est indispensable afin que le sens véhiculé par *nager* soit réalisé. Il s'agit d'un argument incorporé. La question se pose tout de même si les syntagmes tels que *la rivière, le lac, l'étang, la mer* et, finalement, *la piscine* devraient être traités comme des co-hyponymes de l'eau. Il apparaît que cela est une juste interprétation. Elle est confirmée par la mobilité, une des propriétés que propose M. Gross (1990) pour l'analyse de l'adverbe français :

(À Aix-en-Provence | E) Max (à Aix-en-Provence | E) a nagé (à Aix-en-Provence | E) dans la piscine (à Aix-en-Provence | E)

comparé à :

*? (dans la piscine | E) Max *(dans la piscine | E) a nagé (dans la piscine | E).*

Le locatif [+eau] n'est pas aussi facilement déplaçable que le locatif général, non marqué, *à Aix-en-Provence*, ce qui confirme l'indépendance sémantique de ce dernier par rapport au prédicat et, inversement, une relation d'implication équi-directionnelle entre ce prédicat et le locatif [+eau].

3.1.2. MANIÈRE

La manière et les notions connexes telles que l'instrument, l'outil, le véhicule ainsi que la manière au sens abstrait du terme, conçue comme telle sans l'intermédiaire d'un objet concret à fonction d'outil (ou d'instrument, etc. – voir : Kaliska, 2013) constituent un autre type d'information considéré d'habitude comme additionnel.

De nouveau, le caractère additionnel d'une information telle que la manière d'exécuter une action ne peut être pris à la lettre. Les *manières* tout comme les locatifs sont de deux espèces. Un complément d'instrument est très souvent impliqué dans le signifié d'un prédicat au point d'être incorporé dans celui-ci. Si c'est le cas, il émergera en surface à condition d'être nommé en termes exacts (p. ex.

peigne, brosse, etc.) ou en précisant ses caractéristiques spécifiques (p. ex. peigne d'ivoire).

La délimitation des *manières* dans le cas du prédicat *nager* n'est certainement pas facile, surtout lorsque les signifiés actualisés par le verbe français seront comparés avec ceux de son homologue polonais, où le type de nage est exprimé au moyen de l'Instrumental, cas spécialisé dans l'expression de l'instrument (Anderson, 1997 ; Narrog, 2011). Comparons les exemples :

Max pływa (motylkiem | kraulem | żabką | strzałką | pieskiem)

Max nage (le papillon | le crawl | la brasse | la flèche | la nage de chien).

La différence entre deux langues est importante : le complément d'objet direct en français qui, souvent, correspond aux formes de l'Accusatif et du Génitif dans la langue polonaise, est corrélé, cette fois-ci, avec l'Instrumental, cas et rôle sémantique, qu'exprime – typiquement – le syntagme prépositionnel : *avec N*.

S'agit-il d'un argument objet ? – une telle perspective pour analyser l'exemple français est tout à fait justifiée. Mais l'idée selon laquelle on aurait affaire à un complément adverbial paraît très probable quand on pense à l'Instrumental polonais. Cependant, dans les deux cas, il s'agit des éléments qui, tout en exprimant la manière d'effectuer une activité, se combinent avec des verbes qui, d'un côté, sont sémantiquement pleins, et de l'autre, pourraient être considérés comme classifieurs pour un type sémantique de prédicat, surtout que les noms de nage : *crawl* (pol. *kraul*), *papillon* (pol. *motylek*), *brasse* (pol. *żabka*), etc., ont une référence événementielle.

De plus, les formes polonaises font preuve d'un certain figement morphologique. À commencer par le Nominatif pour finir par le Vocatif, on peut postuler, par introspection, qu'en parlant d'un style de nage, certaines formes casuelles (p. ex. Instrumental) seront plus fréquentes que d'autres. Les formes de Datif, de Locatif et de Vocatif ne seront probablement pas trouvables dans le discours tandis que le Nominatif, tel que *motylek*, sera probablement remplacé par le terme de spécialité *styl motylkowy* (fr. style de nage papillon) dans des phrases explicatives comme *Styl motylkowy polega na...* (fr. Le style de nage papillon consiste à...). Le paradigme de déclinaison, bien que complet, reste donc *in potentia* et il ne sera probablement pas entièrement consacré par l'usage. Cette hypothèse nous paraît particulièrement probable dans le cas des autres Instrumentaux *pieskiem*, *strzałką*, *żabką*, qui sont des appellations communes et ne font pas partie de la nomenclature de spécialité. Déclinés aux autres cas du paradigme de déclinaison, ces mots actualiseront les sens primaires qui étaient à l'origine de la nomenclature populaire, à savoir : *motylek* – papillon (insecte) ; *żabka* – grenouille ; *piesek* – chien ; *strzałka* – flèche.

Nous obtenons ainsi une série de prédicats de nage avec *nager* comme verbe classifieur et l'argument [+humain] en position de sujet. La totalité peut être modifiée par un adverbe morphologique de vitesse ou par un évaluatif :

Max (świetnie | równo | szybko) pływa kraulem

fr. Max nage (très bien | de manière bilatérale | vite) le crawl.

Le nom désignant un type de nage peut être omis. Nous obtenons ainsi une phrase générique disant que Max est un bon nageur :

Max świetnie pływa

fr. Max nage très bien.

Le cas de *nager* ressemble aux prédicats tels que *danser*. Sans l'argument objet désignant une danse, ce verbe est employé au sens générique d'« exécuter une suite de pas, de mouvements, suivant un rythme musical » (TLFi). Dès qu'un complément d'objet désignant une danse apparaît, le verbe *danser* acquiert une fonction nouvelle, celle d'introduire un prédicat nominal. Il est donc un type particulier de verbe support à fonction, entre autres, classificatrice (voir à ce sujet : Vetulani, 2000 et 2012 ; G. Gross, 2002).

Toujours est-il que certaines propriétés formelles qui caractérisent l'emploi du verbe polonais confirment le statut incertain du complément [+type de nage] employé à l'Instrumental. Il s'agit notamment de la forme du pronom interrogatif : *Czym ?* (associé aux objets à l'Instrumental assumant le rôle sémantique d'instruments) et *Jak ?* (typiquement adressé aux adverbes de manière) sont tous les deux acceptables dans le cas des Instrumentaux styles de nage :

Max płynie (kraulem | motylkiem | żabką | pieskiem | strzałką)

fr. Max nage (le crawl | le papillon | la brasse | la nage de chien | la flèche)

(Czym / Jak) Max płynie ?

Réponse : *(Motylkiem | żabką | pieskiem | strzałką)*.

3.1.3. VÉHICULE

Dans le paragraphe précédent nous nous sommes concentrés uniquement sur la valeur de noms désignant les types de nage, co-occurrent avec les verbes *nager* et *pływać*. Cependant, le passage du français au polonais permet d'observer des différences beaucoup plus frappantes dans la façon de concevoir l'idée générale résumée dans les mots : « se déplacer dans ou sur l'eau ».

En effet, il y a en polonais deux verbes différents qui se traduisent par *nager*, à savoir : *pływać* et *płynąć*. Il ne s'agit pas d'une paire complémentaire de variantes aspectuelles, en l'occurrence, car l'un et l'autre sont imperfectifs. Leurs significés se recouvrent en partie. Cependant il y a des valeurs nouvelles par rapport à celles qu'on a pu observer dans le cas de *nager*. Le tableau ci-dessous présente une répartition de sens selon la nature de l'argument, à commencer par le sujet :

Verbe polonais	Direction déterminée	Argument sujet	Manière	Locatif [+eau]	Équivalent français
<i>plywać</i>	NON	[+humain]	[+type de nage]	+	nager
			[+bateau]	+	se déplacer
		[+animal]	–	+	nager
		[+bateau]	–	+	se déplacer
		[+inanimé]	–	+	flotter
<i>plynąć</i>	OUI	[+humain]	[+type de nage]	+	nager dans la direction de N
			[+bateau]	+	nager dans la direction de N
		[+animal]	–	+	nager dans la direction de N
		[+bateau]	–	+	nager dans la direction de N

(voir : *Słownik języka polskiego PWN* ; *Wielki słownik języka polskiego – Żmigrodzki* (éd.), 2012).

La différence entre *plywać* et *plynąć* se résume dans les termes suivants : autant le premier désigne le déplacement dans ou sur l'eau sans direction déterminée, autant le second présuppose que le déplacement s'effectue dans une certaine direction. Cela explique la sélection d'un objet [+inanimé] uniquement dans le cas de *plywać*, confirmée d'ailleurs par la même sélection dans le cas de *nager* (verbe de mouvement sans direction déterminée), lorsque celui-ci actualise le sens de *flotter*.

Une autre différence apparaît encore : les verbes polonais acceptent les noms désignant un véhicule de transport marin (p. ex. *bateau, navire, barque*) tant en position de sujet dans la construction intransitive qu'en position de complément objet dans la construction transitive. Dans ce dernier cas, le véhicule serait donc un argument impliqué qui peut être omis :

Max plynie (statkiem | okrętem | tratwą | promem | E) (do Szwecji | E)

fr. Max nage (en bateau | en navire | en radeau | en bac) (en Suède | E)

avec une possibilité limitée d'employer la variante *plywać* uniquement au sens itératif de *plynąć*. La phrase :

Max pływa statkiem do Szwecji

signifie que : Max est un marinier professionnel et se déplace en bateau régulièrement entre, par exemple, la France et la Suède. La direction, bien qu'elle soit impliquée, ne doit pas pour autant être forcément exprimée, surtout quand la phrase est générique :

Max pływa na krążowniku

fr. Max est officier marinier.

Celle-ci possède la valeur suivante : Max est officier marinier et, par conséquent, il se déplace souvent en bateau tout en changeant constamment d'itinéraire.

Nonobstant le rôle qu’assume le complément [+bateau] dans les phrases citées, la fonction sémantique telle que *Véhicule* est typiquement périphérique (Lehmann, 2006).

3.2. EST-CE QUE PÉRIPHÉRIQUE SIGNIFIE ADVERBIAL ?

Nous avons démontré dans les paragraphes précédents qu’un argument impliqué se prête facilement à l’effacement quand il désigne un lieu, une manière ou un véhicule.

Notons qu’à chaque cas il s’agit également d’un argument incorporé : tel est le statut du locatif [+eau] pour toutes les variantes de *nager* ; tel est également le statut des autres périphériques dont la sélection est déterminée par la nature du sujet. Ainsi le sujet humain détermine le complément type de nage dans le cas du verbe *nager*. Dans la langue polonaise, le facteur [+mouvement avec une direction déterminée] entre en jeu et peut, au moins dans une partie des cas, déterminer la nature de l’Instrumental :

Max plynie do Ameryki > [+bateau]
plutôt que :

Max plynie do Ameryki > [+type de nage]

conformément aux savoirs que l’on a et les prévisions que l’on peut en tirer sur la nature du déplacement marin en parlant des humains. Si nous comparons ce cas aux autres langues telles que l’anglais, par exemple, nous verrons qu’un pareil raisonnement n’y est même pas nécessaire car l’anglais distingue entre : *John swims (in the lake | crawl | E)* vs. *John is sailing a ship*. Les verbes *to swim* et *to sail* ont donc des structures d’arguments différentes que le verbe polonais *plynąć* réunit sous le point commun de [+direction déterminée].

La question que nous nous sommes posée était de savoir si le statut périphérique des arguments instrumentaux signifierait que nous ayons affaire aux adverbiaux. Si *adverbial* veut dire non sélectionné, nous devrions prouver que dans les cas analysés il s’agit des éléments occasionnels. Or, notre analyse affirme que cela n’est pas le cas. Le rôle qu’assument les expressions analysées n’est pas une *modification* à caractère purement descriptif et occasionnel. Au contraire, elles précisent, voire complètent l’information prédicative véhiculée dans : *plywać, plynąć* et *nager*.

Le statut *adverbial*, souvent constaté en parlant des instruments, outils et manières, vient du fait qu’à chaque fois ces rôles sont d’abord sélectionnés par le prédicat latéral tel qu’*en utilisant N* ou *au moyen de N* : « Un rôle sémantique périphérique d’un prédicat P1 est un rôle sémantique spécifique d’un prédicat élémentaire P2 qui sert de co-prédicat au prédicat central P1 » (Lehmann, 2006 : 80).

Par exemple :

Max plynie do Ameryki statkiem

signifie, littéralement : Max se déplace en Amérique en utilisant le bateau. Le prédicat *utiliser*, sémantiquement plein, subit une grammaticalisation jusqu'à devenir une terminaison casuelle, une préposition, bref un élément fonctionnel. Ce que l'on obtient à la fin dépend à vrai dire des possibilités morphologiques et syntaxiques d'une langue. On peut se demander si la différence qu'on a pu observer entre les Instrumentaux polonais et les objets directs français, les uns et les autres désignant les types de nage, en est une manifestation.

En observant des langues différentes, on arrive ainsi à la conclusion que le statut universel de la sémantique n'est peut-être pas possible si longtemps que, pour y accéder, il nous faut d'abord avoir l'accès au lexique et à la grammaire, paramètres linguistiquement spécifiques. Notre corpus était minimal ; cependant les propriétés que nous avons pu observer et décrire laissent présager qu'une plus grande partie de lexique permettrait de confirmer la thèse.

4. CONCLUSION

L'objectif de la présente étude était de comparer les structures prédicat-argument actualisées par les verbes quasi-équivalents : *nager* en français et *plywać, plynąć* en polonais, afin d'identifier leurs arguments périphériques et compléments adverbiaux et décider s'il s'agit d'un phénomène universel, supra-linguistique, que les grammaires locales de trois verbes reprennent sous forme d'une telle ou telle configuration, reconfigurée mais, d'une manière générale, gardée, lors du passage d'une langue à l'autre.

Or, il s'est avéré que les différences entre les deux langues sont importantes, et les contenus à première vue analogues possèdent des traits distinctifs qui ne sont visibles qu'au niveau de l'expression. Il s'agit notamment (1) du sème [+direction déterminée] qui, dans le cas du verbe *plynąć*, est son trait pertinent, tandis que le même sème mis en surface ou demeurant non-exprimé dans le cas de *plywać* témoigne d'une valeur itérative, que ce verbe peut actualiser un peu en dehors de son sens usuel caractérisé notamment par le sème opposé [-direction déterminée] ; (2) de la différence au niveau de l'expression du complément [+type de nage] – il est non marqué en français (objet direct) mais marqué en polonais (cas Instrumental) ; et finalement (3) d'un plus grand répertoire d'arguments sélectionnés par les verbes polonais, surtout la sélection de l'argument désignant un moyen de transport tant en position de sujet dans la construction intransitive qu'en position de complément dans la construction transitive, avec un sujet humain de préférence.

Nous avons montré que *périphérique* peut équivaloir à *adverbial* sans pour autant désigner un circonstant entièrement occasionnel et non présupposé. L'éventail des compléments possibles d'un prédicat s'élargit : la non-sélection au niveau

sémantique et le caractère facultatif d'un complément sont deux phénomènes distincts, qui ne se recouvrent qu'en partie.

Finalement, l'étude comparative permet d'observer que les grammaires locales sont d'une diversité énorme : la notion d'équivalence interlinguistique est encore une fois remise en question. Pour accéder alors à une grammaire universelle, il faudrait reprendre les idées représentées dans les différentes grammaires locales et les exprimer dans une langue sémantique, seule langue capable d'exprimer le supralinguistique.

RÉFÉRENCES

- ANDERSON, John M. (1997) : *A notional theory of syntactic categories*. Cambridge-New York-Melbourne : Cambridge University Press.
- GROSS, Maurice (1990) : *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe de l'adverbe*. Paris : Asstril.
- Gross, Gaston (2002) : « Recherches théoriques et enseignement des langues ». Dans : Alicja KACPRZAK (éd.), *Points communs : linguistique, traductologie, glottodidactique*, Łódź : Wydawnictwo Biblioteka : Katedra Filologii Romańskiej UŁ, 88-101.
- GRZEGORCZYKOWA, Renata (2001) : *Wprowadzenie do semantyki językoznawczej*. Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- KALISKA, Agnieszka (2013) : « Délimitation des ADV(Instr) figés en polonais ». Dans : Jan RADIMSKÝ & Ignazio Mauro MIRTO (éds.), *Adverbes et compléments adverbiaux*. Special issue of *Linguisticae Investigationes* 36 : 2, John Benjamins Publishing Company, 244-260.
- KALISKA, Agnieszka (2012) : « Tests morphosyntaxiques pour la délimitation de l'adverbe généralisé en polonais et en français ». Dans : Krzysztof BOGACKI, Joanna CHOLEWA & Agata ROZUMKO (éds.), *Formal and semantic aspects of linguistic research*, Białystok : Wydawnictwo Uniwersytetu w Białymstoku, 93-102.
- KAROLAK, Stanisław (2002) : *Podstawowe struktury składniowe języka polskiego*. Warszawa : Sławistyczny Ośrodek Wydawniczy.
- LEHMANN, Christian (2006) : « Les rôles sémantiques comme prédicats ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 100/1 : 67-88.
- NARROG, Heiko (2011) : « Varieties of Instrumental ». Dans : Andrej MALCHUKOV & Andrew SPENCER (éds.), *The Oxford Handbook of Case*, Oxford-New York : Oxford University Press.
- SIKORA, Dorota (2012) : « Définir le sens dans un réseau lexical ». Dans : *Studia Romanica Poznaniensia* XXXIX/3 Poznań : Wydawnictwo Uniwersytetu Adama Mickiewicza, 63-79.
- TESNIÈRE, Lucien (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- VETULANI, Grażyna (2000) : *Rzeczowniki predykatywne języka polskiego. W kierunku syntaktycznego słownika rzeczowników predykatywnych na tle porównawczym*. Poznań : Wydawnictwo Naukowe UAM.
- VETULANI, Grażyna (2012) : *Kolokacje werbo-nominalne jako samodzielne jednostki języka*. Poznań : Wydawnictwo Naukowe UAM.
- ŻMIGRODZKI, Piotr (éd.) (2007-2012) : *Wielki słownik języka polskiego* : wsjp.pl

RÉSEAUGRAPHIE

Słownik języka polskiego PWN : sjp.pwn.pl

Trésor de la langue française informatisé : atilf.fr